

Formation RENOUVELLEMENT DU CSE : Anticiper les pièges

Ten France (POITIERS)
Le 02/02/2026 – V1_2026

■■■ PUBLIC

Dirigeants, directeurs, DRH, RAF, RRH, assistant(e)/chargée RH...
Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

■■■ PREREQUIS

Aucun prérequis

■■■ EQUIPEMENT REQUIS

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur...) équipé de caméra et micro.

■■■ ACCESSIBILITÉ



Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf référents Qualiopi) avant la conclusion de la convention pour vérifier les possibilités d'adaptation

■■■ CERTIFIE QUALIOPI

Dans la catégorie « Actions de formation »



13/03/2026



9h à 13h
(4 h)



Inter-Entreprises
Présentiel et
distanciel



480 € HT
(576 € TTC)

Lieu pour le présentiel : Cabinet TEN France 24 bis rue Victor Grignard 86000 POITIERS

■■■ Inscription

AU PLUS TARD LE : 5 MARS 2026

Bulletin d'inscription à adresser par mail à formation@tenfrance.com ou inscrivez-vous en ligne :

[INSCRIPTION ICI](#)

Inscription confirmée par mail, envoi de la convention de formation et de la convocation sur laquelle vous retrouverez les modalités du déroulement de la formation

- Envoi d'un accès à l'espace entreprise réservé au correspondant formation
- Envoi d'un accès à l'espace apprenant réservé au stagiaire

■■■ Objectifs pédagogiques

- Préparer le calendrier des opération électorales
- Préparer les opérations électorales
- Gérer le déroulement des élections professionnelles

■■■ Programme de la formation

Le plan de la formation figure à la dernière page du présent document.

■■■ Animation & moyens pédagogiques

Formation animée par une avocate associée du cabinet TEN spécialisée en droit du travail, Maître **Lydie GUITTON**.

Le formateur répondra à toutes les questions posées en lien avec la formation et des échanges avec les stagiaires ponctueront la formation.

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée d'exemples pratiques, des différentes démarches préalables et étapes nécessaires à l'organisation et la réalisation des élections professionnelles, sur la base d'un support écrit et d'un powerpoint.



■■■ Suivi des présences & certificat de réalisation

Le stagiaire devra se connecter sur l'espace apprenant pour signer l'émargement et attester de sa présence.

Pour une formation en visioconférence : la présence est également contrôlée par l'intervenant(e). Le stagiaire devra activer sa webcam et s'identifier avec son prénom et nom lors de la connexion à la session.

Remise d'un certificat de réalisation et de la feuille de présence en fin de formation sur la base de l'émargement, disponibles sur les espaces « apprenant » et « entreprise ».

■■■ Evaluations & Satisfaction

Evaluations par le stagiaire (espace apprenant) :

- Lors de la séance, une évaluation des apprentissages sera opérée par un **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** acquises par le stagiaire sur la base d'un questionnaire et dont la correction sera effectuée collectivement.
- A CHAUD, dès la fin de la formation, pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert de ses acquis en situation de travail.

Evaluation par responsable hiérarchique (espace entreprise) :

- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert des acquis du collaborateur (stagiaire) en situation de travail.

■■■ Contacts

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, accès extranet, documents mis à disposition, facturation...)

Magali CARTRON, assistante formation
① 05 19 09 01 43 @ formation@tenfrance.com

INTERVENANT(E)
Maître Lydie GUITTON, avocate associée
① 05 49 55 97 18 @ lguitton@tenfrance.com

■■■ A noter

Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- Notre règlement intérieur formation
- Nos conditions générales de vente
- Notre livret d'accueil formations
- Le certificat Qualiopi

■■■ Référents Qualiopi

- *Référent pédagogique* : Alexandra SERVOUZE MERCIER, avocate associée Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent handicaps* : Benoît TRIPON, avocat associé Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent administratif* : Fabienne JAMMES, assistante juridique

CONTENU DE LA FORMATION

I – Préparation du cadre des élections : la négociation préalable obligatoire sur le nombre et le périmètre des établissements composant l'entreprise

- La négociation en présence d'un délégué syndical
- Que faire en cas d'échec ou d'absence de DS ? Négociation avec le CSE ?
- Décision unilatérale de l'employeur ?

II - La préparation du processus électoral

- Les premières démarches : l'appel aux organisations syndicales et l'information du personnel
- La négociation du protocole d'accord préélectoral
- La composition des listes électorales et des listes de candidats
- Encadrer la propagande électorale

III- Le déroulement des opérations de vote

- L'organisation matérielle des élections / le vote électronique
- Le déroulement du scrutin – Focus sur la neutralité de l'employeur et l'intervention des délégués de liste
- Les résultats du vote – Focus sur les pièges afin de sécuriser le contentieux électoral